



14^{EME} RENCONTRE DES PRODUCTEURS- DISTRIBUTEURS D'EAU POTABLE

COMPTE RENDU

6 JUILLET 2017, COLMAR



APPUI TECHNIQUE A LA MISE EN ŒUVRE DU SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Réunion présidée par M. Bernard GERBER, Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE ILL-NAPPE-RHIN.

Rédacteur : APRONA

PROGRAMME

Mot d'accueil du Président de la Commission Locale de l'Eau du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Monsieur Bernard GERBER

Actualité du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Adeline ALBRECHT, animatrice du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

Présentation de la SOCLE (Stratégie d'Organisation des Compétences Locales de l'Eau) en lien avec la mise en œuvre de la loi NOTre (AEP, Assainissement)

M. Pascal DUCHENE, Directeur de la planification, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Anticiper l'évolution de vos compétences eau potable et assainissement avec l'aide de l'Agence de l'eau Rhin-Meuse.

Damien BEDEL, Chargé d'intervention, Agence de l'eau Rhin-Meuse

Mise en œuvre de la loi NOTre – L'appui technique du Département du Haut-Rhin

Pierrick BRETECHE, service Eau, Epuration, Equipements ruraux du Département du Haut-Rhin

Retours d'expériences

Denis PARMENTIER, Chef de service Eaux et Travaux de la Ville de Mulhouse et Directeur du Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach

DOCUMENTS MIS A DISPOSITION SUR LE SITE INTERNET DE L'APRONA

<http://www.aprona.net/FR/nos-missions/presentation-de-la-ressource-en-eau/preservation-de-la-ressource-en-eau-potable.html#JP14>

- Compte rendu et liste des participants (annexe)
Diaporamas
- Actualités du SAGE ILL-NAPPE-RHIN (Adeline Albrecht) ;
- La SOCLE (P. Duchêne – AeRM) ;
Le projet de SOCLE sur lequel les collectivités peuvent se prononcer d'ici le 30 septembre 2017 ;
Lien vers les documents de l'AeRM (guide d'accompagnement sur la GEMAPI)
- La politique de l'AeRM et les aides financières (D. Bedel – AeRM) ;
La plaquette de présentation des dispositifs d'aides de l'AeRM "Réforme territoriale - anticiper l'évolution de vos compétences" ;
- L'appui technique du CD 68 (P. BRETECHE – CD 68) ;
- Retour d'expérience de la Ville de Mulhouse (D. PARMENTIER).

Adeline Albrecht, animatrice du SAGE ILL-NAPPE-RHIN – voir diaporama

L'enjeu prioritaire du SAGE ILL-NAPPE-RHIN (INR) est l'obtention d'une eau de qualité potable à l'horizon 2027 sans traitement complexe en tout point du périmètre de la nappe phréatique d'Alsace.

Le rôle de la Commission Locale de l'eau est divers :

- consultation sur dossiers loi sur l'eau.
- Assurer un suivi de sujets impactant la qualité de l'eau
- S'assurer d'une bonne prise en compte du SAGE INR

Toutes les informations sont disponibles sur le site internet : www.sageillnapperhin.alsace

L'appel à candidature du label SAGE

Objectif du label : valoriser les opérations exemplaires pour la ressource en eau et les milieux aquatiques sur le périmètre du SAGE ILL-NAPPE-RHIN

La démarche a été initiée par les Présidents de CLE et l'AeRM (Agence de l'Eau Rhin-Meuse). A terme tous les SAGE approuvés pourront mettre en place ce label qui s'adresse tant aux collectivités, aux particuliers, aux entreprises, etc.

Les projets labélisés doivent notamment répondre à un ou plusieurs enjeux du SAGE :

- Préserver/restaurer les cours d'eau et les zones humides,
- Préserver/reconquérir la qualité de la nappe,
- Prendre en compte les enjeux de l'eau dans les projets d'aménagement du territoire

Il peut s'agir de travaux, d'études structurantes ou encore d'opérations de communication. Le caractère opérationnel, innovant, durable et emblématique de l'action sera examiné. Enfin l'action devra avoir été réalisée sur le territoire du SAGE et finalisée après l'approbation du SAGE (soit après le 1^{er} juin 2015).

Date limite de dépôt de candidatures : 25 août 2017

Une cérémonie d'attribution sera organisée annuellement pour valoriser les projets labélisés. A cette occasion les porteurs de projets récompensés recevront un panneau de signalisation ou un diplôme, selon la nature des actions labélisées.

Les projets seront également valorisés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse et par la CLE du SAGE (site internet, newsletter, etc.). Une fiche retour d'expérience sera éditée par projet. L'AeRM accorde des aides pour le développement d'outils de communication.

Téléchargement du dossier de candidature et du règlement de participation sur le site internet du SAGE INR (www.sage-ill-nappe-rhin.alsace/appel-a-candidature-label-sage/) ou transmission par mail sur demande sageillnapperhin@grandest.fr

PRESENTATION DE LA SOCLE (STRATEGIE D'ORGANISATION DES COMPETENCES LOCALES DE L'EAU) EN LIEN AVEC LA MISE EN ŒUVRE DE LA LOI NOTRE (AEP, ASSAINISSEMENT)

M. Pascal DUCHENE, Directeur de la planification, Agence de l'eau Rhin-Meuse – voir diaporama

La Stratégie d'organisation des compétences locales de l'eau a été élaborée par le groupe de travail « SOCLE » issu du comité de bassin qui regroupe 40% de représentants de collectivités territoriales, 40% des représentants de l'Etat). Elle a vocation à accompagner, aider, guider les collectivités sur les modalités de coopération et la mise en place des nouvelles compétences (GEMAPI, eau potable / assainissement). Le préfet de bassin pilote l'opération de cette stratégie et fin 2017 un arrêté fixera cette stratégie qui n'est pas prescriptive. Elle a uniquement un rôle de conseil. A terme, ce document sera annexé au SDAGE. La stratégie a été présentée au comité de bassin le vendredi 30 juin 2017 et a reçu un avis favorable. Un autre groupe de travail mène des travaux sur l'inventaire des ouvrages et la gouvernance.

Le document approuvé le 30/06/2017 par le comité de bassin est soumis à consultation des collectivités pendant l'été. Il est disponible sur site de la DREAL Grand Est jusqu'au 30 septembre (<http://www.grand-est.developpement-durable.gouv.fr/strategie-d-organisation-des-competences-locales-a16809.html>)

Suite aux remarques des collectivités le groupe de travail se réunira afin d'avancer.

6 territoires à enjeux ont été identifiés sur le bassin Rhin-Meuse dont 3 sur le territoire Alsace, territoires sur lesquels il semble pertinent d'aller au-delà du simple transfert vers une communauté de communes :

Le massif vosgien

Massif vosgien *(eau potable/assainissement)*

Constat :


- *Nombreuses ressources peu productives (captages)*
- *Morcellement des réseaux lié au relief*
- *Agressivité de l'eau nécessitant un traitement (stations de traitement de petite taille)*
- *Compétence 'eau' assurée essentiellement par les communes*
- *Saisonnalité des besoins (tourisme)*

Enjeux :

- Optimisation de la gestion quantitative de la ressource
- Rationalisation de la structuration et organisation des nouveaux services
- Gestion des prélèvements dans la perspective du changement climatique

Proposition :

- ⇒ **Sécuriser et mutualiser les ressources pour l'alimentation en eau potable**
- ⇒ **Structurer les services des nouveaux EPCI-FP afin de développer une ingénierie adaptée aux enjeux**



La Lauch

Lauch


Constat :

- *Assecs réguliers d'une ressource superficielle utilisée pour différents usages (eau potable, industrie, un exploitant irrigant)*

Enjeux :

- Sécurisation de la ressource en eaux superficielles (quantitative) : Lauch, affluents et nappes d'accompagnement

⇒ **Evolution de la gouvernance en cours avec le transfert des compétences eau potable à la communauté de communes de la région de Guebwiller au 1^{er} janvier 2018**



Le Sundgau

Le Sundgau *(eau potable/assainissement)*

Constat :


- *Nombreuses ressources peu productives*
- *Problème de qualité de l'eau : pollutions d'origine agricole, présence d'arsenic, turbidité, ...*

Enjeux :

- Approvisionnement en eau potable
- Sécurisation de la ressource
- Lutte contre les pollutions diffuses

Proposition :

- ⇒ **Structurer les services des nouveaux EPCI-FP afin de développer une ingénierie adaptée aux enjeux**



Une grande fragmentation des services a été constatée sur le territoire Rhin-Meuse avec 1200 services AEP, 1100 services assainissement.

Suite à la loi NOTRe, la restructuration devrait être la suivante :

AEP	ASSAINISSEMENT
- $\frac{2}{3}$ des syndicats à dissoudre (situés sur un seul EPCI – FP)	$\frac{1}{3}$ des communes - les services sont maintenus tels quels.
- 13 % des syndicats, soit une minorité se maintiendraient	$\frac{3}{4}$ des syndicats à dissoudre (67% collecte, 87% traitement)
	5% des syndicats à maintenir

Le Territoire est considéré comme disparate entre les régions des communes vosgiennes et le SDEA.

Les territoires prioritaires inscrits dans le SDAGE 2016 – 2021 (territoire Alsace)

- EPTB du bassin de l'III,
- EPAGE (établissements publics d'aménagement et de gestion des eaux) du sous bassin de la Bruche,
- Structuration sur les sous-affluents du Rhin en aval de sa confluence avec l'III.

Les travaux de gouvernance en cours de réflexion

- Accompagner la démarche de transposition du SMARL Largue vers un EPAGE,
- Accompagner la démarche de transposition du Syndicat mixte de l'Ehn-Andlau vers un EPAGE,
- La mise en place d'une gouvernance à l'échelle du bassin versant de la Zorn par le SDEA,
- La mise en place d'un EPTB du bassin versant de l'III.

Les grands principes à l'échelle du bassin

1 – Veiller à la cohérence et au regroupement de toutes les compétences (notamment AEP) au sein d'une collectivité. Les mécanismes de transfert peuvent dans certains cas créer un retour en arrière.

2 – Les établissements publics territoriaux de bassins (EPTB) ont une mission de coordination, de conseil permettant une approche globale pour la gestion de la ressource au niveau du grand cycle de l'eau. La mission d'animation des plans d'actions des aires d'alimentation de captages prioritaires peut être intégrée.

3- La solidarité financière dans les territoires – la réflexion doit être menée au cas par cas.

4- Veiller à favoriser la mise en place d'une ingénierie pluridisciplinaire adaptée à la taille et aux spécificités des territoires (taille critique des territoire à prendre en compte), à une mutualisation des tâches entre les collectivités (SIG, etc.) (liste de tâches pouvant être mutualisées proposée dans le document cadre de la SOCLE.)

Ce 4^{ème} principe concerne principalement le milieu rural.

Documents mis à disposition :

- Lien vers le document cadre de la SOCLE sur lequel les collectivités sont invitées à se prononcer avec le 30 septembre 2017
- Guide relatif à la constitution de syndicats mixtes de bassins versants à destination des collectivités territoriales du bassin Rhin-Meuse.
- Plaquette d'accompagnement de l'AeRM

Questions

Daniel DIETMANN, Président du SMARL : La mise en place d'un EPTB « léger » pour la prise en compte de la surveillance des barrages et la prévention des inondations , tout en tenant compte des structures existantes (Syndicat Mixte de rivière Largue) est -elle possible ?

M. Bernard GERBER : La coordination de nos actions est possible en se basant sur nos compétences et nos connaissances.

M. DUCHENE : il existe d'autres exemples notamment l'EPAMA (EPTB de la Meuse)

M. BURGET, maire de Kapellen : Des actions ont été mises en place depuis de nombreuses années (mission eau entre autres) pour lutter contre les pollutions diffuses. La mise en place de bandes enherbées le long des cours d'eau fait partie des actions mises en œuvre. Elles jouent un rôle de filtre.

Des visites de terrains associant les services de l'Etat, Alsace Nature et la FDSEA ont été réalisées dans le cadre de l'élaboration de la cartographie des cours d'eau (définition des cours d'eau / fossés). En parallèle, une consultation menée dans le cadre de la réglementation sur les zones de non traitement est en cours. Les élus n'ont pas été informés de ces visites de terrains alors qu'ils sont détenteurs d'une connaissance fine du territoire.

M. BURGET demande à ce que les communes soient partie-prenante des réflexions. De plus, les SAGE et l'AeRM doivent prendre position par rapport au maintien des bandes enherbées et l'identification des cours d'eau (continue ou pas) pour éviter un retour en arrière.

M. DIETMANN appui la demande de M. BURGET et souligne qu'au 1^{er} janvier 2018 les communes seront compétentes sur le sujet dans le cadre de la GEMAPI et qu'il est essentiel de leur donner les moyens d'assumer leurs responsabilités. Les SAGE (parlement locaux de l'eau) et les EPAGE existant doivent également être associés.

Adeline ALBRECHT - SAGE INR

Après renseignement complémentaire auprès de la DDT 68, la cartographie des ZNT (Zones Non Traitées) reprend les traits bleus et bleus pointillés des cartes IGN. Cette cartographie est distincte du travail de cartographie des cours d'eau mené à l'échelle départementale, qui fait l'objet de concertation sur le terrain.

Un courrier du Président de la CLE pour rappeler l'importance du maintien des bandes enherbées, des zones non traitées à proximité des points d'eau (fossés, cours d'eau, etc.) et de l'association des communes dans le cadre des travaux de la cartographie des cours d'eau a été adressé aux DDT 67 et 68. Les courriers ont été envoyés dans le cadre de la consultation sur les projets d'arrêtés préfectoraux relatifs à la définition des points d'eau à prendre en compte pour l'application de l'arrêté du 04 mai 2017 relatif à la mise sur le marché et à l'utilisation des produits phytopharmaceutiques et de leurs adjuvants.

Damien BEDEL, Chargé d'intervention, Agence de l'eau Rhin-Meuse (voir diaporama)

Le calendrier de mise en œuvre de la réforme :

1^{er} janvier 2017 : validation du schéma départemental de coopération intercommunale (SDCI).

1^{er} janvier 2018 : intégration de la compétence GEMAPI (gestion des eaux et des milieux aquatiques et prévention des inondations).

1^{er} janvier 2020 : les communautés de communes et agglomérations disposeront, au titre de leurs compétences obligatoires, des compétences eau potable et assainissement. Le basculement est global dès la prise de compétence par la communauté de communes à savoir une prise en compte du bloc assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales.

Pour les collectivités qui ont d'ores et déjà ces compétences optionnelles, elles peuvent rester optionnelles du 1^{er} janvier 2018 au 1^{er} janvier 2020 mais elles doivent considérer dès 2018 le bloc global à savoir (assainissement collectif, non collectif et eaux pluviales).

L'AeRM développe des outils pour répondre d'un point de vue financier à ces nouveaux enjeux. Le volume de travaux peut être conséquent et il est nécessaire de décliner un programme opérationnel sur les 3 ans à venir.

Aides dans le cadre du 10^{ème} programme clôturé fin 2018

Etude stratégie financière : taux aide 80%

Etude de gouvernance : taux aide 80%

Mise à disposition d'outils :

- Analyse de l'évolution du prix de l'eau / rapport au prix de l'eau (utile pour des communes de taille modeste)
- Modèle de cahier des charges relatif aux études de stratégies financière et gouvernance

→ L'AeRM n'accompagne pas pour la définition du mode de gestion ni sur les modalités d'évolution.

Les intervenants habituels de l'AeRM peuvent être sollicités pour la mise en place de cette étude de stratégie financière et de gouvernance. Il semble essentiel d'anticiper en raison de la complexité des éléments à prendre en compte. Ces transferts de compétences peuvent être très lourds financièrement (transfert de personnel, de matériel, etc.) et les délais sont courts. Les enjeux sont tant humains, politiques que matériel.

Questions

Les communes mettent à disposition leurs ouvrages au syndicat. Est-ce que la communauté de communes devient propriétaire du patrimoine ?

AeRM : La communauté de communes devient maître d'ouvrage et propriétaire des ouvrages. Cependant, l'exemple de la Ville de Mulhouse démontre qu'une convention de gestion est envisageable.

Qui réalise ces études ?

Aerm : l'AeRM dispose d'une liste de bureaux d'études peuvent être mandatés

Il faut veiller à une bonne prise en compte dans le cahier des charges des enjeux techniques, de diversification de ressource, de personnels, des enjeux identifiés dans le cadre de la SOCLE, etc.

Denis Parmentier - Ville de Mulhouse : la Ville de Mulhouse a fait appel au bureau d'étude ESPELIA (Paris).

Le transfert des compétences optionnelles devra se faire en 2018. Cependant si un syndicat intervient sur 2 communautés de communes et la seconde demande une indemnisation pour le matériel, quelle est la stratégie à adopter ?

AeRM : c'est à réfléchir au cas par cas.

A ce jour, les syndicats perçoivent toujours les produits financiers et non les Communautés de communes, qui ne peuvent pas anticiper la mise en place des nouveaux services.

Qui doit financer leur mise en place, les études à réaliser, anticiper la gestion de nouveaux réseaux, dédier une équipe à cette réflexion, anticiper les questions juridiques, etc. ?

Olivier LABORIE – Directeur du SIAEP EBE : Les moyens humains techniques peuvent être transférés à l'intercommunalité. Il est possible de proposer une mutation vers d'autres services s'ils veulent rester dans la commune ou le syndicat (l'AEP est un service technique et non pas administratif).

Pierrick BRETECHE, service Eau, Epuration, Equipements ruraux du département du Haut-Rhin

Les missions dans le cadre de l'alimentation en eau potable et l'assainissement

- schémas départementaux
- services d'assistance technique AEP / station épuration SATESE / SATANC
- mise à disposition des données et du système d'information géographique via infogéo 68

Infogéo 68 intègre les données concernant tant les captages d'alimentation en eau potable, les périmètres de protection, les 500 réservoirs, les conduites d'adduction et de distribution, les systèmes de traitements, etc. Ces données appartiennent aux services de l'Etat et sont considérées fiables.

Les données concernant l'assainissement sont renseignées pour 93 stations d'épurations. Elles sont saisies par le CD 68 mais non localisées par un géomètre. Une précision est à apporter à ces informations.

Les accompagnements mis en place par le CD 68 :

- Guide de recommandation pour la numérisation des réseaux d'AEP / assainissement pour faciliter l'intégration dans le SIG infogeo 68.
12/11/2015 : envoi à toutes les communes / communautés de communes compétentes.
- L'application métier – ArcOpole.
Un code d'accès est alloué à la collectivité pour l'intégration des données du géomètre et faciliter leur utilisation par la collectivité seule et par le CD 68.
Le CD 68 met à disposition un mode emploi de cette application et intervient auprès des agents pour présenter l'outil.

Données / outils pouvant être mobilisés

- Levé laser aéroporté pour définir les cotes de niveau du sol permettant de définir le profil en long et superposer le tracé de la conduite.
- Carnet de bord des installations d'eau potable (ARS, CD 68, AeRM)
Envoyé en 2017, il permet de recenser les caractéristiques du réseau AEP et les observations des ouvrages. A terme ces éléments seront intégrés à ArcOPOLE.
- Indice de connaissance et de gestion patrimoniale, permet un descriptif détaillé du réseau.
- Estimation des rendements des réseaux de distribution et d'évaluation des fuites.
Objectif de l'AeRM et du ministère : 85 % de rendement moyen. Aujourd'hui, le Haut-Rhin est à 79,6%
- Cartographie des pollutions bactériologiques : réalisée à partir des données transmises par l'ARS.

Des analyses spécifiques

- Etablissement d'un état des lieux pour la communauté de communes du Sundgau, la communauté de communes de la vallée de la Largue, la communauté de communes de Ribeauvillé

Les collectivités peuvent solliciter l'appui du département. Une convention doit être signée pour permettre un accès aux données du SIG « Infogeo 68 ». En l'absence de convention, les données sont limitées au 40 000^{eme}.

La DDT 68 transmet des informations aux communes qui les ont saisies. Les données ou les rapports peuvent être mis à disposition des communes sur simple demande.

Martial BOURGIN : 03 89 24 84 14 / bourgin.martial@haut-rhin.gouv.fr

Denis PARMENTIER, Chef de service Eaux et travaux de la Ville de Mulhouse et Directeur du Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach

La M2A en vue d'une reprise de la compétence « eau » s'appuie sur les compétences du service des eaux de la ville de Mulhouse en vue de la réalisation de l'étude de gouvernance.

La Ville de Mulhouse gère actuellement la production et la distribution de l'eau potable de 13 communes. En 2014 un besoin important apparait de redéfinir la production / distribution notamment en lien avec les deux ressources soit la nappe de la Doller et les captages de la Hardt qui connaissent des problématiques pesticides et nitrates ayant nécessité un arrêt de la production dans les années 2000 (période de mise en place de la mission eau dont l'objectif est une reconquête des captages de la Hardt).

En termes de distribution, la Ville de Mulhouse est régulièrement sollicitée pour desservir de nouvelles collectivités – notamment Habsheim. Une anticipation apparait comme étant nécessaire.

Une étude d'un schéma directeur est lancée sur un territoire plus grand que celui du service des eaux de la Ville de Mulhouse notamment en vue d'une augmentation de la production et un renforcement des ressources. La réflexion est menée uniquement sur la partie AEP. L'assainissement est géré par le SIVOM sur un territoire plus grand que M2A.

Le territoire d'intervention de la Ville de Mulhouse / M2A passe de 26 EPCI à 16 EPCI (Etablissement public de coopération intercommunale). L'EPCI devient un maillon fort avec de nouvelles compétences.

La M2A a interrompu l'étude du schéma directeur pour intégrer l'analyse des ressources et le transfert de compétence AEP vers l'agglomération M2A.

L'organisation actuelle de l'alimentation en eau potable

- 34 communes
- 210 000 hbts
- Production : 5 structures
- Production et distribution : 19 structures
- Distribution : 10 structures
- 28 structures en régies et 6 en délégation

Les communes restent aujourd'hui propriétaires de leurs ouvrages et des conventions de gestion sont mises en place.

L'ensemble est complexe avec des structures qui sont en limite du périmètre de M2A à cheval sur d'autres communauté de communes, voire même pour certaines sur 3 EPCI.

Les enjeux : réaliser un état des lieux, un bilan qualitatif et quantitatif de la gestion de l'eau et une étude de gouvernance en intégrant un appui technique de la ville de Mulhouse tout en conservant les spécificités de gestion de chaque structure.

La difficulté actuelle est d'assurer la réalisation des projets sans attendre 2020 tout en les intégrant dans la réflexion globale. Il existe cependant une véritable volonté de co-construction entre les différentes parties prenantes (réunions, séminaires, ateliers...)

Echéances : juin 2018

- Réalisation d'un état des lieux patrimonial technique, administratif, organisationnel (agents administratifs et techniques)
 - point de vigilance : bien prendre en compte les aspects humains.

Après 06/2018 : Mettre tout le monde en ordre de bataille pour une mise en œuvre de la stratégie sur tous les territoires.

Questions :

Est-ce que les réseaux des communes rentrent dans cette nouvelle structure ? Comment intégrer celles qui ont des réseaux très vétustes ?

Réponse : Il est important de prévoir des clefs de répartition pour ne pas pénaliser les communes qui ont toujours investi et aider celles qui n'ont pas pu. Il s'agit de mettre en pratique le principe de solidarité financière des territoires.

LISTE DE PRESENCE

PRENOM	NOM	FONCTION / SERVICE	STRUCTURE
Adeline	ALBRECHT	Animatrice	SAGE ILL-NAPPE-RHIN
Damien	BEDEL	Chargé d'intervention	AeRM
Serge	BIRCKEL	Vice-président	Syndicat d'alimentation en eau potable et d'assainissement de BEBLENHEIM et Environs (SIAEPABE)
Martial	BOURGIN		DDT du Haut-Rhin
Pierrick	BRETECHE	Service Eau, Epuration, Equipements ruraux	CD 68
Christian	BROMBACHER	Conseiller municipal délégué	Kingersheim
Gérard	BURGET	Maire	Kappellen
Claude	BUTTIGHOFFER	Adjoint au Maire	Riquewihr
François	CHATAIN	Directeur Général	Colmarienne des Eaux
Hervé	CHRETIEN	Pilotage eaux potables 67, plan de secours, périmètres de protection	ARS
Annie	DEVEY	Secrétaire	SIA de Dietwiller et des cours d'eau Hardt Sud
Daniel	DIETMANN	Vice-Président en charge de l'Environnement, Evolution durable, Transition énergétique	DANNEMARIE
Mathieu	DITNER	Vice-Président en charge de l'Eau/Assainissement	DANNEMARIE
Pascal	DUCHENE	Directeur de la planification	AeRM
Philippe	FARQUE	Directeur	SIEP de la Lauch
Laetitia	FLAESCH-FELICE	Responsable du Service Assainissement	Communauté de communes du pays Rhin-Brisach
Christelle	FURTH	Service technique	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Bernard	GERBER	Président	SAGE ILL-NAPPE-RHIN
Philippe	GRUN	1er adjoint au maire	Baldersheim
Claude	HUBER	Maire	St Hippolyte
Roland	HUSSER	Maire	Gueberschwihr
Denis	IMHOFF	Agent de Maitrise	SIAEP MUNCHHOUSE et Environs
François	JENNY		SIAP Vallée de la Doller
Eric	KOBES		Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse-Moder
Olivier	LABORIE	directeur	EBE
Jean-Paul	LEY	Adjoint au maire	Syndicat de Bergheim, St Hyppolyte et environs
Pierre	LOGEL	Maire	Baldenheim
Adrien	MANLAY	Stagiaire - service Eaux et Milieux aquatiques	Région Grand Est
Colette	MEYBLUM	Adjointe au maire de St Hippolyte	Communauté de communes du Pays de Ribeauvillé
Bruno	MEYER	Président du SIENOC Adjoint au maire	syndicat intercommunal des eaux du nord-ouest de Colmar / Ammerschwihr
Jérôme	MIRBACH	Mission Eau Sundgau	Communauté de communes du Sundgau
Yann	MONTAGNE		LES USINES MUNICIPALES D'ERSTEIN
Yvan	MULLER	Adjoint au maire en charge de l'alimentation en eau potable et de l'assainissement	Ranspach-le-bas
Delphine	MYCHAJLOW	animatrice coordinatrice pour la protection de la ressource en eau du bassin versant de Guebwiller	SIPEP de Merxheim-Gundolsheim
Gérard	OTT		SIAEP Schlierbach et environs

PRENOM	NOM	FONCTION / SERVICE	STRUCTURE
Denis	PARMENTIER	Chef de service Eaux et Travaux Directeur	Ville de Mulhouse Syndicat Mixte du Barrage de Michelbach
Christophe	REISS	Chef du service Eau et Assainissement	Colmar Agglomération
Robert	RISS	Président	SIA de Dietwiller et des cours d'eau Hardt Sud
Francis	ROBISCHUNG	Président	SAEP Traubach et environ
Lionel	SARDIER	Mission eau	Ville de Mulhouse
Philippe	SCHEIDECKER	Vice-président	Syndicat d'alimentation en eau potable et d'assainissement de BEBLENHEIM et Environs (SIAEPABE)
Sophie	SCHMITT	Chargée de projets	APRONA
Jean-Marc	SCHULLER	Maire	Syndicat intercommunal des eaux de la plaine de l'III
Gunter	SCHUMACHER	Président du syndicat	Syndicat Intercommunal des Eaux de la Basse- Moder
Florian	SIMONIN	Directeur chargé du Territoire Alsace Centrale	SDEA - Centre de Benfeld
Olivier	STABILE	Adjoint au chef de service patrimoine communal	Wittenheim
Francis	STADELMANN		Soultzbach les bains
Bernard	SUTTER	Vice-Président	SIAEP de Bréchaumont & Environs
Jean-Pierre	TOUCAS	Maire	ville de Rouffach
Ariel	VAXELAIRE	Adjointe au maire de Ste Marie aux mines	Communauté de communes du Val d'Argent
Eric	VINCHENT	Responsable exploitation	Colmarienne des Eaux

PERSONNES EXCUSEES

PRENOM	NOM	FONCTION / SERVICE	STRUCTURE
Daniel	ADRIAN	Président	Syndicat Intercommunal d'Alimentation en Eau Potable de Schlierbach
Marcel	BAUER	Maire de Sélestat, Vice-Président du Conseil Départemental du Bas-Rhin	
Catherine	BUBENDORFF	Maire, présidente du SICOM AEP2R et vice présidente du RaMi (ex SARM) chargée de l'assainissement.	Ranspach le Haut
L	BUCHER	Directeur Général des Services	Ostheim
Jacques	DUTOIT	Président	SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'ASSAINISSEMENT LAUW-SENTHEIM-GUEWENHEIM
Thierry	ENGASSER	Président	Syndicat Intercommunal des Eaux Ottmarsheim, Hombourg, Niffer
Daniel	FURTH	Vice-Président	Communauté de Communes de la Vallée de Munster
Michel	HABIG	Président	EBE
Aude	HIRSCHY	Responsable du pôle Eau Potable et Assainissement	Communauté de communes du Sundgau
Thierry	MAURER		SIEP de la Lauch
Thomas	METZINGER	Mission eau	SIVU SAEP BP HARDT
Denis	MEYER		Ville de Soultz
François	MULLER		Syndicat de Bergheim, St Hyppolyte et environs
	PAPA	Président	SIAEP de Buschwiller, Folgensbourg et Wentzwiller
Antoine	PAPA		
Pascal	PFANTZER	Maire	BRETTEN
Denis	RIEDINGER	Président	Communauté de communes de la basse Zorn
Sébastien	RITTY		Communauté de communes de Guebwiller

PRENOM	NOM	FONCTION / SERVICE	STRUCTURE
M.	ROTOLO		Ville de Soultz
Jean	ROTTNER	Maire	Mulhouse
Camille	SCHEYDECKER	Maire	Soufflenheim
Michel	SORDI		Cernay
M.	STOLTZ		Ville de Soultz
Catherine	TROENDLE		
Jean-Marc	WEBER		EMS
Jacky	WOLFARTH		maire de Benfeld